

Jeudi, 16 décembre 1880.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. *Desjardins*,—La pétition de la Banque d'Echange du *Canada*.

Par M. *McDougal*,—La pétition de *Robert L. McGregor* et autres, de la Cité de *Winnipeg*.

Par M. *McCarthy*,—La pétition de *Charles James Campbell* et autres.

M. *Drew*, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés relativement à la pétition de *Andrew Allan*, et autres, de Montréal et Toronto,—demandant d'être incorporés sous le nom de "La Cie de naufrage et de sauvetage, du *Canada*."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de cette Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 16 décembre, 1880.

Le président fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du dix-septième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Bruno Pelletier*, écuyer, régistrateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Montmorency*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un député pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable *Auguste Réal Angers*, qui a accepté de la Couronne un office salarié ; *Pierre Vincent Valin*, de la cité de *Québec*, constructeur de navires, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau

R. POPE.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écr.,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

Pierre Vincent Valin, écuyer, député du district électoral de *Montmorency*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Langevin*,
Ordonné, que M. *Valin* soit ajouté au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, et à celui des bills privés.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :